



Garder le Cap.....!

Tel sera l'objectif de l'année à venir.

Être à l'écoute, savoir se remettre en question s'il le faut, mais garder le cap quoi qu'il arrive.

Les projets commencent à prendre forme, ralentis par des contextes qui échappent à notre volonté ; ralentis seulement, car tout avance.

La pandémie bouleverse nos quotidiens depuis bientôt deux ans mais vous avez prouvé qu'en respectant quelques consignes élémentaires, cela n'empêche pas de partager de très beaux moments de convivialité.

C'est donc ensemble que nous progressons, avec les associations et chaque volontaire désireux de participer.

Pendant que le conseil municipal construit en coulisses les grands projets pour la commune, les associations apportent au quotidien fraternité, culture et amitié. L'engagement de chacun de ses membres force le respect.

Fidèle à mon engagement, je leur répète que le conseil municipal sera attentif aux besoins de chaque association, autant et aussi souvent que nécessaire.

Il y aura en 2022 le traditionnel repas des anciens, avec des surprises. Je n'accepterai pas une année de plus sans cet hommage à nos anciens.

En attendant, je vous donne **rendez-vous le 22 Janvier à 11h00**, pour l'**inauguration de la salle des fêtes**, suivie des **vœux du Maire et d'un vin d'honneur**.

D'ici là je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous et au nom de l'ensemble du conseil municipal, une belle et heureuse année 2022.

Votre bien dévoué,

Christophe PAVIE



1-3



3-5



6



7



7



7



8



8



9



10



11



12

Rédacteur en chef : Christophe PAVIE
Rédaction : Thierry Martini,
Jean-François Martinière,

Séance du 03 Novembre

Remboursement de la caution pour le logement sis 7 bis Place de la Poste.

Après la visite du logement par Mr Jean François Martinière, Mr le maire propose de restituer la caution à l'occupante, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Devis réparation du tintement de la cloche et audit.

Le boîtier de commande du tintement de la cloche a grillé en août.

L'entreprise Gougeon avait initialement installé le boîtier de commande et le système, il y a plusieurs années. L'entreprise s'est déplacée et nous propose un devis pour un montant de 1294.00 € TTC.

La mairie a commandé un autre devis à l'entreprise Bodet, qui semble avoir meilleure réputation, et qui est venue faire la visite de la cloche, du système mis en place et du clocher en même temps. Le devis est de 1368.00 TTC.

L'entreprise Bodet nous propose également de faire un audit de la cloche, de son système d'accroche et du bâti du clocher pour un montant de 768.00 €, un audit que nous pourrions conserver en vue d'une réfection future du clocher.

Avec cet audit, l'entreprise Bodet nous installe un boîtier de commande plus évolué pour un rendu de meilleure qualité.

Rappelons que lorsque la cloche Marie a été fondue, on l'appelait alors la Reine de toutes les cloches du canton.

Après délibérations, le conseil autorise Mr le Maire à contacter l'entreprise Bodet pour le remplacement du boîtier de commande et pour faire l'audit du bâti du clocher.

Achat d'un broyeur de végétaux.

Le préfet interdit l'écobuage (brulage des végétaux). Cette interdiction peut poser problème à certains administrés, généralement à cause des difficultés d'évacuation.

Afin de proposer une solution, le maire propose d'acheter un broyeur de végétaux électrique qui serait loué à la journée aux particuliers qui en feraient la demande.

Après délibération, le conseil approuve le projet d'achat et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches en vue de cette acquisition.

Commémoration du 11 Novembre.

Après quelques mois d'inactivité liés à la crise sanitaire, les Anciens Combattants indique que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 à Boisredon. A cette occasion, une plaque commémorative dédiés aux combattants de tous les conflits précédents sera inaugurée. Mr le Maire sera bien entendu présent.

Une gerbe sera achetée pour décorer le monument aux morts, à Nieul.

Date des Vœux de la municipalité.

La salle des fêtes sera inaugurée en même temps que les vœux de Mr le Maire à la population.

Après consultation du calendrier, le conseil retient la date du 22 janvier 2022 à 11h pour cette cérémonie, chacun est convié à venir partager avec nous ce moment important.

Questions diverses.

Coût du trajet du car entre Nieul et Guitinières.

Suite à une interrogation, nous confirmons que la participation demandée aux familles pour le transport des enfants entre les écoles du R.P.I. est de environ 40 € par an et par enfant.

Mur du cimetière.

Le mur qui sépare l'ancien cimetière du nouveau commence à faire un « ventre », les pierres du haut du mur commencent à se déjoindre et le mur menace de tomber. Le conseil demande à Mr le Maire de contacter une entreprise de maçonnerie en vue de le sécuriser. Il va s'occuper de cela et mettre en concurrence plusieurs entreprises.

Association Église.

Une association Église est en cours de création, son objectif sera de faire vivre l'église à travers différentes manifestations. Elle sera présentée dans la gazette dès que nous en saurons plus.

Salle de venaison communale.

Mme Charron demande à Mr le Maire où en est le projet de la construction d'une salle de venaison mise à disposition pour l'A.C.C.A (Association Communale de Chasse Agréée). Initialement prévue dans la continuité des bâtiments construits au stade, elle s'inscrirait dans le projet global du terrain multisports. Les études sont en cours d'élaboration et les délais que cela engendre ne semblent pas compatibles avec les besoins de l'A.C.C.A..

Il est proposé de se diriger vers une solution définitive et fonctionnelle. Mr le Maire va demander rapidement une rencontre avec le bureau de l'A.C.C.A. pour établir les modalités d'une solution convenable.

Sortie des élèves de l'école André Malraux (Jonzac).

Une demande de participation pour un séjour vacances a été faite par l'école primaire André Malraux de Jonzac, il y a deux enfants de Nieul scolarisés dans cet établissement.

Mr le Maire propose de donner 50 euros pour leur sortie. Le conseil approuve.

La séance a été levée à 20h30

Séance du 08 décembre 2021

Devis d'achat de matériel pour la cantine.

Dans le cadre « France Relance », la commune de Nieul a demandé des subventions en vue du remplacement de matériel de cuisine pour la cantine scolaire.

Deux devis sont en concurrence (Isoclim et CFC 17), ils portent sur l'achat des matériels suivant : Piano de cuisine, congélateur bahut, congélateur colonne, 2 frigidaires....

Isoclim propose un de devis de 7 152 € (HT). L'offre de CFC 17, pour le même matériel, s'élève à 6 600€ (HT).

En outre, CFC 17 nous propose un contrat d'entretien annuel pour les unités de cuisine de la salle multi activités et de la cantine pour 258 € HT annuel.

Le devis CFC 17 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décision Modificative au budget 2021.

Pour tenir à l'équilibre les différentes sections du budget, la mairie a besoin de délibération pour le virement d'une section de fonctionnement à une autre. Le conseil vote le virement à l'unanimité.

Modification des statuts du SDEER.

Les statuts du SDEER (syndicat d'électrification) changent et chaque commune doit délibérer sur la modification proposée. Le conseil, à l'unanimité, approuve la modification proposée.

Achat de terrain.

La commune souhaite acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 7240 m² pour une valeur estimée à environ 40 000 euros hors frais de bornage.

Le terrain présente de multiples avantages, en effet, il possède une partie constructible sur environ 2 400 m² et le reste pourrait éventuellement servir de terrain pour maraichage sur 4800 m². Il est situé près des écoles et de la salle des fêtes et du multi services en projet.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cet achat.

Détermination des horaires de sonnerie de la cloche.

Après délibérations, le conseil décide, à l'unanimité, que les cloches sonneront tous les jours de 8h à 20h avec l'angélus tous les jours à midi et à 19h.

Questions Diverses

Les P.E.I.

Les P.E.I. (Points Eau Incendie) deviennent incontournables après l'échec des négociations entre les élus départementaux et la Préfecture. Aussi, toute demande de permis de construire sur la commune sera acceptée à condition qu'il y ait un PEI à proximité. La commune devra donc s'équiper petit à petit pour accompagner le développement immobilier.

Vu la configuration du territoire, Nieul devrait être obligée de se doter d'environ 40 PEI.

Subvention de la Fédération de Football.

La Fédération de Football donne un avis favorable à la demande de subvention faite par M. le Maire concernant la réfection du terrain multi sport. Aussi, les travaux avanceront en fonction des conditions climatiques pour les mois à venir.

Débarras de la salle des associations.

Afin de poser des étagères, il est nécessaire de débarrasser les meubles encombrants et les livres vers les archives de la mairie, ce sera fait prochainement.

La salle multi activités

La salle multi activités, vu sa superficie et son utilisation quasi quotidienne nécessite un nettoyage plus régulier, cela va de pair avec l'achat de matériel adapté.

Les WC sont usés et causent bien des désagréments, la question de les remplacer a été évoquée dans un projet de réfection globale des toilettes.

Le **sas de la salle multi activités devra rester ouvert** pour abriter les enfants en attendant le car.

Commission Associations.

La commission communale des associations devrait organiser une réunion avec tous les présidents d'associations communales afin d'établir un calendrier des manifestations à venir, elle aura lieu le 28 janvier 2022 à 18h30 à la Salle Multi Activités.

Séance levée à 21h

Séance du 5 janvier 2022

Délibération pour les bâches incendie.

Si Nieul veut poursuivre son développement, la commune devra s'équiper de Points d'Eau Incendie (P.E.I.)

M. le Maire explique que la commune devra s'équiper de plus d'une vingtaine de bâches à incendie.

Aussi, des devis ont été demandés à la SAUR et chaque point d'eau incendie (PEI) pourrait revenir à environ 22 000 euros pièce tout compris.

Une délibération est nécessaire pour la demande de subvention.

Le conseil, à l'unanimité, prend cette délibération.

Délibération pour participation aux frais de d'hébergement des relogés.

Suite à la prise d'un arrêté de péril sur une maison, située rue de la Boulangerie, rendue inhabitable pour risque d'effondrement suite à la découverte de cavités souterraines, la famille a dû déménager.

Le relogement de cette famille devait être pris en charge par la commune, mais ils se sont débrouillés seuls.

Aussi des travaux relatifs à la sécurisation sont nécessaires pour que la famille puisse y revenir.

M. le Maire propose d'octroyer une aide pour ces travaux. Après délibération, le conseil, décide d'aider cette famille pour les ouvrages à réaliser.

Maintien du nombre d'adjoints.

Le maire peut retirer, sans obligation de motivation, la délégation de fonction à un adjoint au maire.

Il peut reprendre cette délégation à tout moment, sous réserve que sa décision soit légitime à la bonne marche de l'administration communale.

Sans délégation de fonction, l'adjoint au maire ne peut donc exercer sa fonction et il ne peut recevoir les indemnités de fonctions prévues.

Trois questions ont été donc soumises au vote :

Maintien de l'adjoint sans délégation

Le conseil vote NON

Maintien du nombre d'adjoint

Après le vote, le conseil décide maintenir le nombre d'adjoints au maire à Trois
Candidature au poste d'adjoint
M. Morgan Ménard se porte candidat au poste d'adjoint. Le scrutin désigne M. Ménard.

Préparation de l'inauguration de la Salle des Fêtes.

L'inauguration de la salle des fêtes est prévue le
22 janvier 2022 à 11h.

Des invitations ont été adressées à de nombreuses personnalités de la vie politique locale, notamment à Mme Marsilly (Présidente du Conseil Départemental de la Charente Maritime).

L'inauguration sera suivie par la présentation des vœux de M. le Maire à toute la population. Venez nombreux (pass vaccinal demandé).

L'ensemble du conseil municipal prévoit de préparer cette réception dans les jours à venir.

Questions Diverses.

Estivales 2022.

La commune se positionne pour un concert de musique classique à l'église pour la seconde moitié de juin 2022.

Repas des aînés.

Il est prévu qu'il se fera en partenariat avec l'association APIC, la date restant à définir.

Poids pour les tivolis du petit marché.

La commune prévoit l'achat ou la fabrication de poids pour le maintien des abris du petit marché en cas de mauvais temps.

Obscurité totale de la salle des fêtes.

M. le Maire demande aux Reinettes de fabriquer un rideau occultant afin de faire l'obscurité totale dans la salle multi activités lors de diverses manifestations.

Sèche main.

Le Sèche Main dans le WC de la salle des fêtes est cassé, il est prévu de le remplacer.

Accessibilité pour les personnes à Mobilités Réduites.

L'accessibilité est une obligation légale qui permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu ou Etablissements Recevant du Public (ERP).

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides.

Aujourd'hui, il est impossible d'accéder, pour une personne handicapée, à la mairie à cause du trottoir ainsi qu'à l'église. Des solutions sont à l'étude.



Commission Noël...

Fin d'année 2020 plutôt triste avec la pandémie.

Aussi, nous voulions que les fêtes 2021 soient plus joyeuses avec la participation d'un maximum de personnes. Des décors lumineux, des sapins, un décor à trous, une boîte aux lettres, des pancartes et nombreux autres objets se sont invités sur la place de l'église

En guise de sapins, des branches de thuyas (fixées aux descentes de dalles) se sont vues « enguirlander » par les habitants, des pantins ont été fabriqués et disposés par les Reinettes, sur les fenêtres des maisons du bourg.

Les enfants se sont mis à l'ouvrage pour la circonstance, ils ont embellis les sapins avec les décorations fabriquées de leurs petites mains.

Enfin, merci à tous les donateurs, à Jean Marie pour sa disponibilité, merci aux enfants, aux maîtresses et enfin à tous ceux qui ont fabriqué, peint et mis en place ces créations pour faire briller les yeux de nos petiots.

Merci au Père Noël d'avoir veillé au bon fonctionnement de ces préparations....

Féerie de Noël



Du côté de l'APIC....



L'association périscolaire intercommunale accueille les enfants scolarisés toute au long de l'année en périscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h00 à 19h00, en extrascolaire (mercredis et vacances, hors vacances de Noël) de 7h30 à 19h00.

L'équipe d'animation est composée de Virginie Authier, directrice, de Virginie Réveillaud et Tatiana Garnier, animatrices avec les moins de 6 ans, Morgan Roy, animatrice des plus de 6 ans et Léa Creton, apprentie CAP Petite enfance.

Durant les vacances de la Toussaint, le thème abordé était le « faire par soi-même ». Les enfants ont pu créer des pop-it, du slime, des tutos « youtruck », des ateliers pâtisserie, parcours vélo....une journée Koh Lanta avec l'épreuve mythique des poteaux a été organisée pour le groupe des aventuriers (6-12ans).

Fin octobre des activités sur le thème d'Halloween ont été proposées aux petits monstres du centre tous déguisés pour l'occasion. De chasse au trésor en jeux musicaux, cette journée festive s'est clôturée par un goûter organisé par les bénévoles de l'association.

En novembre, des ateliers autour de Noël ont été mis en place afin de préparer le marché aux lutins du 5 décembre. La mise en place du marché a été faite en collaboration avec l'association « les Reinettes de Nieul ». Plus de 300 entrées ont été enregistrées, 21 stands tous aussi jolis les uns que les autres, 3 grosses structures gonflables où les enfants pouvaient s'en donner à cœur joie, une buvette où le vin chaud réchauffait les cœurs et où le bar à huîtres régalaient les gourmands. Les bénévoles de l'APIC avaient également fabriqué des kits à gâteaux prêts à offrir, des décorations de table, le tout complété avec les créations des enfants. De son côté, l'équipe d'animation tenait un stand d'ateliers créatifs et de maquillage à paillettes !

Le **Père Noël** et **Olaf** nous ont rendu visite toute la journée pour distribuer des bonbons et immortaliser cette belle journée par une photo.

Grâce aux dons de chaque stand, la tombola a rencontré un franc succès, une jolie enveloppe pour notre centre !

Merci à tous pour votre participation.

L'APIC veut organiser diverses manifestations pour que tout âge puisse y participer et y passer un agréable moment.

Les membres du conseil d'administration vous donnent rendez-vous le Samedi 15 Janvier 2022 à partir de 20h pour un Soirée TAROT (ouvert à tous) et plein d'autres aventures en 2022 !!



Associations....

Les Aînés Ruraux

Malgré la crise sanitaire, l'ensemble des adhérents du club se réunissent toujours les seconds et 4èmes mardi de chaque mois pour un temps de partage autour de jeux de société.

Pour clôturer la fin de l'après midi, un gouter y est servi.

La seule rencontre extérieure de l'année s'est résumée en un repas au Moulin du Sap (Saint Fort/Gironde). L'après midi, sous le soleil d'août fut bien agréable pour tous.

Le club vous présente ses meilleurs vœux pour 2022



Il y fait bon manger au bord de l'eau et sous le soleil....!
Comme quelque chose de reposant, fête et détente.....



Gym à Nieul



Toujours aussi alerte nos jeunes....retraité(e)s.

Le club de gymnastique est installé depuis l'automne de l'année dernière, depuis il s'est étoffé et fonctionne très bien.

Les 42 adhérents se pressent pour suivre les cours toujours de bonne qualité de M. Ludovic Aubert... Le nombre d'adhérents n'étant pas sujet aux restrictions,

venez nombreux et nombreuses, vous serez les bienvenu(e)s...

Le club de Gymnastique de Nieul le Virouil vous présente ses meilleurs vœux pour ***l'année 2022....***



Les Reinettes.....

L'année 2021 s'est terminée dans l'euphorie pour les Reinettes.

Irène leur a donné une mission capitale, coudre, tricoter pour des petits lutins qui devront être placés sur les fenêtres.

Ici, tricot..... Là-bas, couture.....un peu plus loin, on travaille le bois.... Tout autour de la table, bien des petites mains s'affairent pour terminer à temps...

Mission Accomplie.....!!! Les lutins ont trouvés leur place sur toutes les fenêtres du village, les Reinettes peuvent être fières d'elles, nous les en remercions vivement..

A très bientôt pour de nouvelles aventures...



Toute l'équipe vous souhaite ses meilleurs vœux pour la nouvelle année qui arrive, Bonne Année 2022.....!!!

Association Église de Nieul



La toute jeune Association pour l'église de Nieul-le-Virouil a eu le plaisir de vous inviter au concert de Noël le 17 décembre dernier. La chorale Amies Voix nous a offert un large répertoire de chants de Noël ce qui a permis au public de baigner dans une ambiance festive juste avant les Fêtes ! Nous sommes ravis de cette première manifestation et espérons vous retrouver nombreux lors des prochains événements culturels.

Bonne Année et bonne Santé pour 2022.... !!!



Associations.... la suite....

L'équipe du **comité des fêtes** de Nieul le Virouil vous souhaite à toutes et à tous une merveilleuse **année 2022**.

Durant l'année écoulée, lors de l'assemblée générale extraordinaire courant juin, l'ancienne équipe du comité des fêtes a voté la dissolution de l'association...

En septembre, un nouveau bureau s'est formé afin de reprendre le flambeau. Mr Michel Briez est devenu président. Le contexte sanitaire (Covid) des deux dernières années n'a pas permis d'organiser les grandes manifestations que nous faisons d'habitude.

Cependant, l'année s'est finalement clôturée par une soirée "poule au pot".

La jauge étant fixée à 120 personnes, nous avons fait salle comble. La bonne ambiance et un service de qualité ont fait de cette soirée un moment inoubliable....

Cette soirée a été la clé pour notre équipe, ce qui nous encourage pour les manifestations à venir, en particulier pour le «frairie» fixée au **14 et 15 mai 2022**....

Nous n'oublions pas de remercier toutes les personnes qui nous aident tout au long de l'année ,elles nous sont indispensables, un grand merci.

Le comité est ouvert à tous , nous sommes une association, n'hésitez pas à venir nous rejoindre afin de créer de bons moments tous ensemble.

Prenez soins de vous !

Salle comble en effet et une bonne ambiance



Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

Au cours de ce dernier trimestre, l'A.C.C.A. a été reçue par Monsieur le Maire et ses adjoints pour discuter ensemble du projet de la construction d'une salle de rassemblement. Nous avons convenu ensemble d'un projet qui pourrait être opérationnel en octobre 2022.... Nous remercions l'équipe municipale pour cette avancée.



Vu le nombre de sangliers sur la commune, les prélèvements sont en hausse par rapport à notre attribution initiale.

Aussi, pour réduire le nombre d'accident de chasse (entre autre), une **formation décennale de sécurité** sera mise en place dès le mois de **janvier 2022**, **l'association de chasse demande à ses adhérents de s'inscrire d'ores et déjà auprès de la Fédération de Chasse de la Charente Maritime (FDC 17) ou sur le site de la fédération.**

Rappelons que cette formation deviendra obligatoire !

Notre projet de Chasse à Courre aux sangliers est maintenue pour le 5 février 2022 (dans le respect des gestes barrières et des consignes liées au contexte sanitaire).

En outre, le repas qui devait suivre est annulé en raison de la crise sanitaire.



Cependant, nous espérons tous que la pandémie sera moindre en juin afin de nous réunir autour d'un banquet.

L'A.C.C.A. vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2022...

Que Saint Hubert veille sur vous !

Maïté Baudry, Présidente et son bureau.

Association des Parents d'Élèves



A la rentrée de septembre, tous les anciens membres de l'association des Parents d'Élèves du Regroupement Périodique Intercommunal (R.P.I.) ont démissionné de leur fonction.

Suite à ces démissions, une assemblée générale extraordinaire fut organisée et un nouveau bureau s'est constitué. Pour information, la présidente de l'APE (Association des Parents d'Élèves) rappelle que **TOUS** les documents sont consultables à la **mairie de Guitinières sur demande**.

De nouveaux membres et bénévoles se sont intégrés à l'association pour redynamiser l'ensemble et apporter de la fraîcheur. Aussi, tous les parents sont les bienvenus afin de soumettre de nouvelles idées, participer, et faire évoluer notre, votre APE dans la joie et la bonne humeur.

Cette année, nous avons organisé une bourse aux jouets et aux vêtements qui a eu lieu le 07 novembre 2021 à Guitinières en salle polyvalente et sur son parking. Une trentaine de participants sont venus exposer et ont déjà réservés pour l'année prochaine... Une journée pleine de gaieté avec les bénévoles, exposants et tous les volontaires qui enrichissent notre commune malgré le ciel grisissant.

Les recettes sont reversées pour financer les différentes sorties du RPI, notamment le voyage scolaire de fin d'année. D'ailleurs, un repas montagnard est prévu pour le **05 mars 2022**, avec la participation de l'équipe pédagogique et la cantinière de Guitinières afin de collecter des fonds pour aider à financer le voyage aux skis pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Un DJ animateur animera la soirée pour les grands et les petits, au cours de celle-ci, un jambon sera à gagner.

Réservations et pass sanitaire sont de rigueur

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de convivialité et de partage.

Toute l'équipe de l'APE souhaite remercier chaleureusement tout ceux qui sont toujours présents de par leurs soutiens, leurs dons, leurs temps et leur bonne humeur....

Seul, on va plus vite

En groupe, on va plus loin

Belle et heureuse année

L'équipe de l'APE

Facebook : **APE Guitinières/Nieul Le Virouil**

Mail : **apeguitinieresnieullevirouil@outlook.fr**

La présidente Mme Mosset Angélique 06 87 50 00 46



Le handicap **neurocognitif** a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférent, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer et maladies apparentées c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par cette maladie.

Faites un don à l'association départementale :

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, etc. **sur les différents secteurs du département.**

N'hésitez pas à nous contacter !

P.S. : Les dons et cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% puisque France Alzheimer est reconnue d'utilité publique.

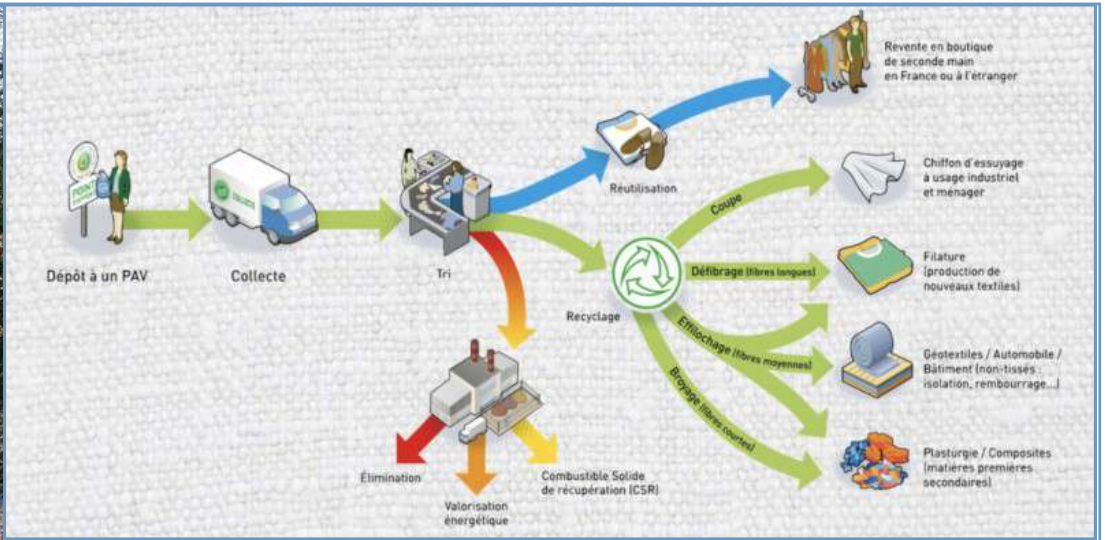
France Alzheimer Charente Maritime

116, Cours Paul DOUMER 17100 Saintes

Email : **francealzheimer17@gmail.com**

Site internet : **www.francealzheimer.org**

Nouveautés !



Ce bac de collecte de vêtements est situé près des colonnes à verre, route des frênes !

Lorsqu'on dépose ses vêtements dans ces **bacs de collecte**, ils seront **recyclés** ou **réutilisés**.

La fibre du tri précise que dans des antennes locales d'association, une partie des Textiles, Linge ou Chaussure (TLC) en bon état est donnée aux plus démunis ou revendue à prix modique. Certaines associations peuvent être amenées à réparer les produits, générant ainsi de l'activité.

Les TLC usés sont revendus à des négociants, qui génère des revenus pour l'association et permet de financer d'autres projets : logement, éducation, nourriture, santé, etc.

Que peut-on déposer dans les bacs de collecte ?

Les conteneurs accueillent absolument **tous types de tissus**, linge, maroquinerie et même chaussures... Tous trouveront une seconde vie dans ces conteneurs. Chaque matière pourra être revalorisée.

Cependant, il est important d'y déposer des textiles secs, sous peine de voir ceux-ci directement dirigés vers la décharge. Il est préférable de déposer ses vêtements dans des sacs fermés et peu volumineux .

Pourquoi trier ?

Le recyclage n'est pas une fin en soi. 70 % de nos vêtements traînent dans nos placards et n'en sortent jamais. La surconsommation contribue à la pollution générée par l'industrie de la mode.

Au travers de "Le revers de mon look", l'ADEME nous apprend que chaque année en France, **600 000 tonnes** de vêtements sont mises sur le marché, seulement **210 000 tonnes** sont collectées et triées.

Une bonne raison de déposer ses vêtements et leur offrir une seconde vie.

Bientôt dans nos campagnes !



Après de nombreuses demandes de nos conseillers départementaux auprès des **Services Départementaux Incendie et Secours (SDIS)** afin d'éviter que des citernes souples envahissent nos campagnes, le SDIS réfute tous les arguments et impose aux instances communales de placer des citernes souples à différents endroits de la commune.

D'une réserve d'eau allant de 30 à 120 mètres cubes, elles doivent être disséminées partout autour des maisons, hameaux et bourgs. Pour les fermes isolées et les hameaux, elles doivent se situer à moins de 400 m du hameau ou de la ferme isolée (risque de propagation faible) et à moins de 200 m dans les zones urbaines à risques élevés.

De par sa superficie et ses villages s'étendant partout autour du bourg, Nieul compte 19 villages ou hameaux plus ou moins importants en terme de nombre de bâtiments à protéger ainsi nous devrions installer au moins une bonne vingtaine de Point d'Eau Incendie (P.E.I) citernes souples (volume d'eau à définir) serait donc nécessaire pour couvrir les besoins de la commune.

Sans compter que toutes ces installations, malgré les subventions, ont un coût assez élevé à la charge de la commune, de la CDC et du département. Dès lors que ces installations sont d'utilité publique, que la commune n'ait pas de terrains propres, des achats de parcelles seront nécessaires (voire des expropriations).



Le **Service Civique** est une action visant à encourager et à s'engager pour la citoyenneté.

Elle a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale.

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sur la base du volontariat.

Les dix règles à connaître.....

1. Le service civique s'effectue dans des organismes à but non lucratif autour de thématiques définies

Si vous voulez faire un **service civique**, la première chose à faire est de consulter les offres diffusées par l'**Agence de Service Civique** regroupées sous les thématiques suivantes : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sports.

2. En service civique, vous percevez une indemnité de 580 €

Le **Service Civique** est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Les missions sont indemnisées 580 euros par mois.

3. Service civique : vous n'êtes pas salarié mais volontaire

En tant que volontaire en **service civique** vous avez un statut particulier. Vous devez intervenir en complément de l'action des salariés et bénévoles de votre organisme d'accueil et non les remplacer.

4. Aucun diplôme n'est obligatoire pour s'engager dans un service civique

Aucune formation, compétences particulières, expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigées. La motivation est le seul critère qui doit vraiment être pris en compte dans le cadre du **service civique**.

5. Service civique : au minimum, l'engagement est de 24h par semaine pendant 6 mois

Un **service civique** dure 6 mois minimum et 12 mois maximum et doit être réalisé en continu.

6. Vous signez un contrat de service civique

Il vous faut signer un **contrat de service civique** pour fixer le lieu et la durée de la mission, les activités qui seront accomplies et les modalités de tutorat.

Sauf cas exceptionnel, le contrat de **service civique** ne peut pas être prolongé. Le contrat doit être signé en deux exemplaires originaux, un pour le volontaire et un pour l'organisme d'accueil.

7. Vous pouvez être étudiant ou salarié et faire un service civique en parallèle

Il est possible de faire un **service civique** en étant par ailleurs étudiant ou salarié (mais pas dans votre organisme d'accueil). Mais comme vous devez au moins vous engager 24 heures par semaine, assurez-vous que les deux soit bien compatibles.

8. Vous êtes suivi par un tuteur

Durant un service civique, vous avez un tuteur qui est votre référent principal et le garant du bon déroulement de votre mission. Il suit l'évolution de votre projet, vous accompagne dans votre réflexion...

Si vous rencontrez un problème, il est votre premier interlocuteur.

9. Le service civique à l'étranger est aussi possible

Les **missions de service civique** peuvent être réalisées à l'étranger, auprès d'associations françaises agissant à l'étranger ou d'une collectivité territoriale française dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. Mais les offres sont moins nombreuses qu'en France et vous devrez vous renseigner sur les conditions de prise en charge des déplacements et du logement auprès de votre organisme d'accueil.

10. Vous recevez, à la fin de votre mission, une attestation de service civique

Vous recevez au terme de votre mission une attestation de **service civique** que vous devez signer et faire signer au responsable de votre organisme d'accueil.

Un bilan nominatif décrivant les activités exercées et évaluant les compétences acquises au cours de votre mission doit également être établi par l'organisme d'accueil avec vous.

Solution du Jeu sur les insectes

1. L'insecte dont la larve mange les racines de plantes et ressemble à s'y méprendre à la larve de cétoine est la larve du **Hanneton**. Néanmoins utile au jardin, il décompose le bois et le transforme en nutriment pour la terre.
2. Le **Syrphe** est un insecte coléoptère, on le confond souvent avec une guêpe de part sa robe striée noire et jaune mais il ne pique pas. Par ailleurs, c'est aussi un excellent **pollinisateur** !
3. «Beurghot» (en charentais) **Frelon** Européen. Il a un régime alimentaire très varié, tout ce qui est sucré l'attire, fruit nectar, sirop, c'est aussi un super prédateur pour les autres insectes dont le **Doryphore**. Il est moins agressif que son cousin **asiatique** mais reste dangereux. Une nouvelle espèce est entrée en France par Marseille, le **frelon oriental**.
4. Le **Doryphore** est un coléoptère de la famille des chrysomélidés et il a un régime alimentaire exclusivement axé sur les végétaux de la famille des Solanacées (pommes de terre, aubergines ou tomates). Il est arrivé à la fin de la première guerre mondiale. Le premier doryphore est apparu au port de **Bordeaux** (33).
5. **La bête à bon Dieu**, la **Coccinelle**. Selon la légende, un homme, condamné à mort, a dû son salut à la présence du petit insecte. Il devait avoir la tête tranchée. Mais une coccinelle se posa sur son cou. Le bourreau tenta de l'enlever, mais elle revint à plusieurs reprises se placer au même endroit. Le roi y vit alors une intervention divine et décida de gracier l'homme.
6. Le **Lucane** est aussi appelé Cerf Volant à cause de ses deux mandibules qui ressemblent aux bois de cerfs.
7. Le **Grillon** frotte ses **Élytres (ailes cornées)** l'une contre et produit ce bruit si caractéristique des nuits d'été, Cri-Cri !!!
8. L'insecte qui pousse souvent une boule de matière devant lui est le **Scarabée**, il est aussi appelé **Bousier**. Excellent pour la **fertilisation** de la **Terre**, il enfouit les petites boules de bouse et sème les graines qui y sont contenues
9. L'abeille est l'insecte **pollinisateur** par excellence, elle butine de fleurs en fleurs et les féconde en même temps. Elle produit le **Miel**.
10. Le **Bourdon** n'est pas le mâle des abeilles, c'est une espèce à part entière, c'est aussi un des plus poilus des insectes. Comme l'abeille, il butine, c'est un excellent pollinisateur, avec un avantage conséquent. Contrairement à l'abeille, **il commence à butiner à une température de 5°C**, alors que l'abeille sortira à 15°C

Restons au Jardin !!! Sauriez-vous retrouver à quels Légumes appartiennent ces Fleurs ?



Familles :Solanacées
Semis/Plant : après les gelées
Je suis un légume fruit

Familles : Fabacées
Semis/plant: ..de Février à Avril
On me cultive en ligne ou à rame



Familles :Solanacées
Semis :hiver / printemps
Je peux mettre des amendes

Familles : Liliacées
Semis/plant: ..de Février à Avril
Je suis légume et condiment



Familles :Légumineuse
Semis : de Novembre à Février
Consommation : crue ou cuite

Familles : Apiacées
Semis :de Mars à Juillet
Consommation : .crue ou cuite



Familles : Alliées
Semis :février à octobre
J'ai des vertus diurétiques

Familles : Légumineuse
Semis : de Novembre à Février
Consommation : crue ou cuite



Familles : Cucurbitacées
Semis/Plant : après les gelées
Exposition : en-

Familles : Alliées
Semis/Plant :Printemps
Je suis une plante condiment



**Citation
du Trimestre**

Chaque problème a sa solution ! Mais s'il n'y a pas de solution, alors il ne faut pas chercher....C'est qu'il n'y a pas vraiment de problème !

(Patrick Louis Richard)